

Les 4 saisons de Longvilliers

N° 11 - Hiver 2023-2024



Recensement de la population 2024



M. le Maire, Maurice Chanclud, ses adjoints et le conseil municipal remercient les habitants de Longvilliers pour leur participation au recensement 2024 organisé par l'Insee.

Merci pour l'accueil chaleureux que vous avez réservé à M. Cluzel (mandaté pour l'occasion) lors de son passage (éventuel) à votre domicile.

Nous vous rappelons que le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et que L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

S. Carrico

Les violences intrafamiliales sont une réalité. De nombreuses femmes n'osent pas en parler, ou ne savent pas à qui s'adresser. Il n'est pas facile de franchir la porte de la gendarmerie, même si des gendarmes sont formés à l'écoute des victimes.

Les mairies sont à présent elles aussi impliquées dans l'accueil des personnes victimes de violences intrafamiliales. A Longvilliers, une élue est sensibilisée au problème, a participé à des réunions départementales sur ce sujet. Elle peut recevoir les femmes qui ont besoin d'aide et les accompagner dans les étapes pour sortir de leur situation. Ces violences ne sont pas forcément physiques ; elles peuvent être psychologiques ou économiques, mais sont aussi graves et doivent aussi être prises en compte.

Alors, si vous en sentez le besoin, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.



F. Cluzel

Histoire du 8 Mars

En ce 8 Mars, nous distribuons le journal municipal, l'occasion de retracer l'histoire de cette journée internationale des droits des femmes.

L'histoire a eu du mal à écrire son mythe, et l'origine de cette journée a longtemps été controversée, mais les historienNEs sont maintenant unanimes : la décision de célébrer une « journée des femmes » a été prise en 1910 sur une proposition de Clara Zetkin, journaliste, lors de la 2ème conférence internationale socialiste des femmes à Copenhague.

Les femmes américaines, dès 1857, réclamaient la journée de 10 heures, des salaires égaux à ceux des hommes.

A partir du début du XXème siècle, les revendications portaient sur le droit de vote des femmes (droits civiques), le droit du travail, le droit à l'instruction.

Le choix de la date a été fait suite à une grève et une manifestation de femmes russes à Petrograd (Saint Pétersbourg) en février 1917.

Dès 1910, des manifestations ont lieu dans le monde entier.

Après la Seconde Guerre Mondiale, le 8 mars est célébré dans de nombreux pays. C'est en 1977 que les Nations Unies officialisent la Journée internationale des femmes, incitant ainsi tous les pays du monde à fêter les droits des femmes.

Yvette Roudy, en 1982, propose d'en faire un jour férié, proposition non retenue par le gouvernement Mauroy.

Certains employeurs ont essayé de faire de cette journée une simple journée DE LA femme, offrant des roses au personnel féminin. C'est un véritable contresens : Cette journée est une journée de revendications sociétales pour l'égalité au sens large du terme entre les hommes et les femmes.

Cette journée est devenue une journée de lutte pour les droits des femmes, avec comme revendications principales l'égalité d'accès aux métiers, l'égalité de salaire avec les hommes (à travail de formation égale, salaire égal) : depuis plus d'un siècle, les revendications sont les mêmes. Si l'écart salarial est encore de 24% entre les hommes et les femmes, il est amplifié au moment de la retraite, les retraites des femmes étant 41% inférieures à celles des hommes.

P. Millot



Blocage des exploitants agricoles



Les exploitants agricoles en colère ont bloqués durant plusieurs jours l'accès à l'A 10 (dans les 2 sens) à la hauteur de Longvilliers précisément au niveau du pont de la D149 entraînant de fortes perturbations sur le réseau des routes secondaires !

La mobilisation massive des agriculteurs de nos régions alentours a donc entraîné un passage intensif de véhicules de toute sorte sur les routes de nos hameaux durant quelques jours!

N'oubliez pas, pour soutenir les producteurs locaux, pensez à acheter en circuit court !

S. Carrico



La saison des frelons est déjà de retour!

Et oui, on pense trop souvent que les frelons feront leurs apparitions aux beaux jours et pourtant c'est maintenant qu'il faut agir !

Fin Février est le moment idéal pour installer des pièges contre les frelons asiatiques (espèces invasives) et ainsi tenter d'éradiquer les reines, qui sont à l'origine de l'apparition des nids.

Pour info : si on part du principe qu'il y a une reine par nid, il faut savoir qu'il y a 5000 frelons à suivre dans les prochains mois, il faut donc les attraper dès maintenant pour éviter qu'elles continuent à pondre jusqu'à l'été.

Un nid qui n'est pas détruit l'hiver, c'est entre 3 et 5 nids reconduits au printemps. Erick Le Bervet (apiculteur et président de l'Adsa 33)

Comment ça marche chez ces butineurs redoutés des humains mais aussi des abeilles?

Durant l'hiver, les reines ont été fécondées. Dès février, lorsque les températures plus douces s'installent, elles butinent de fleurs en fleurs à la recherche de matières sucrées pour faire de nouvelles colonies, elles prospectent et cherche l'endroit parfait pour se loger.

Bien souvent, les nids se trouvent souvent en hauteur dans les arbres (bien cachés) ou des buissons épais, mais également dans nos habitations: toitures, conduits de cheminée, greniers, garage, cabane à outils, bord de véranda, balcon, etc..

Le piégeage est idéal entre février (voire avant dans certaines régions) jusqu'à mai.

Comment fabriquer son piège "maison" et l'utiliser :

Exemple de piège vu sur internet (mais il y en a d'autres), mais vous pouvez également en acheter dans le commerce

Dans la bouteille en plastique verticale, sans la remplir, mélanger 100 ml de bière, 100 ml de vin blanc et 100 ml de sirop (de cassis ou grenadine) surtout pas de miel car cela attirerait les abeilles. L'un des avantages de ce mélange vin et bière est de donner un liquide alcoolisé qui repousse les abeilles, ce qui évite de les piéger elles aussi.



Pendre la bouteille, à une branche dans un lieu ensoleillé le matin et éloigné d'une zone de passage, à une hauteur comprise entre 0,50 m et 1,50 m.

Ne pas laver le piège ! Quand un frelon est piégé, il libère des phéromones qui vont attirer d'autres frelons. Il est même conseillé de laisser des frelons morts. Renouveler votre "préparation liquide" lorsque le liquide commence à être pâteux.

et selon la taille de votre jardin, placez un ou plusieurs pièges !

Nota : Pour attirer les reines, les liquides alcoolisés et sucrés colorés, semblables à l'éclat des fleurs, sont recommandés. "Les reines ont un problème d'odorat à la sortie de l'hiver et vont donc être d'abord attirées par les couleurs vives comme le jaune du pissenlit ou le rouge."

Pour rappel : Ne jamais tenter de détruire un nid soi même, si vous en observez un, appelez un professionnel pour l'éradiquer !

S. Carrico



Dépôts sauvages dans nos hameaux

Comme il est triste de constater la prolifération des dépôts sauvages couplé souvent par d'autres incivilités tels que le rejet de canette et/ou bouteilles en plastique ou en verre repérés régulièrement sur les abords de certains de nos hameaux.



Il faut croire que certains ne respectent pas ou plus la charge de travail de Tony notre seul agent communal pour 5 hameaux !

Sans compter que tous ces actes de malveillance restent source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de la dégradation de nos paysages. Ils représentent parfois même une menace quant au risque d'incendie, de blessure, ou d'intoxication avec en plus des nuisances visuelles et/ou olfactives.

Est il utile de préciser que l'abandon illégal de déchets par des particuliers et/ou des professionnels n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte et d'élimination appropriée. cf. : SICTOM de Rambouillet (www.sictomregionrambouillet.com)

Que dit la loi :

L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère aux maires le pouvoir de police nécessaires pour assurer l'élimination des déchets.

Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts de déchets.

A méditer : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. Antoine de Saint Exupéry »

S. Carrico

Loi 3DS - KESAKO?



Vous avez certainement entendu parler de la Loi 3DS - Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification. Les 8 et 9 février 2022, la loi 3DS a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Elle comporte une série de mesures pour répondre aux besoins des collectivités locales et simplifier leur action publique.

En clair pour tous les petits villages de France de moins de 2000 habitants*, les rues sans nom et sans numéro vont disparaître.

**jusqu'à présent une distinction était faite selon la taille des communes et celles ne dépassant pas 2000 habitants n'étaient pas tenues de transmettre la liste de leurs voies au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre.*

La loi 3DS vient d'étendre l'obligation de nommer et numéroter les voies aux communes de moins de 2 000 habitants puisque dans beaucoup de petits villages, le lieu-dit ou le hameau faisait ainsi souvent office d'adresse commune pour plusieurs habitations.

Pas facile pour les acteurs de la Poste, les livreurs et surtout les secours ! Pompiers et/ou Samu perdaient souvent un temps considérable à rechercher une adresse donnée sans précisions de numéro de maisons ou de voie, la vie de certaines personnes s'avéraient parfois compromises pour recevoir des soins dans les temps!

Longvilliers, petit village de 500 âmes environ ne dérogera donc pas à la règle.

Plus d'infos auprès de votre mairie en composant le 01 30 41 33 96 ou par mail : mairie.longvilliers78@orange.fr

Pour info : A la fin de 2021, 15 % des routes françaises n'avaient ainsi pas d'adresse précise!

S. Carrico



Christèle Cuzon, toujours créative, réanime les petits cochons.

À quand le grand méchant loup ?



Vivez le département des Yvelines grandeur Nature !

Vous connaissiez déjà le site internet "Sortir-yvelines.fr" mais aujourd'hui celui ci se transforme en "destination-yvelines.fr" afin d'offrir une nouvelle approche aux Yvelinois amoureux de leur territoire ainsi qu'à l'ensemble des touristes qui parcourent notre département.

Un nouveau site internet clair et performant en terme d'informations et de prestations !



Les Yvelines ont été découpées en 4 territoires touristiques intitulés "nos terres d'Yvelines" :

- Rambouillet l'authentique;
- Versailles, Soleil des Yvelines;
- Chevreuse, la Verte;
- Au milieu coule la Seine

Ce nouveau site offre en outre de nombreux services aux habitants et aux visiteurs locaux avec des articles thématiques « que faire en famille », « programme des vacances », etc... Sans oublier "l'Agenda", qui recense tous les événements organisés dans le département et qui est très largement consulté par les locaux.

A découvrir !

S. Carrico



POLO CLUB LA MARIANA PROGRAMME DES TOURNOIS SAISON 2024

6/7 AVRIL	COPA PRIMAVERA	-1/+1
20/21 AVRIL	COPA PASCUA	-1/+1
27/28 AVRIL	TOURNOI POLO DES GRANDES ECOLES	-6/-3
11/12 MAI	COPA GUALEGUAYCHÛ	-1/+1
25/26 MAI	COPA VERAND	-1/+1
08/09 JUIN	VIRGINIA'S CUP	-1/+1
16/16 JUIN	TOURNOI ECOLE DE POLO	-6/-3
22/23 JUIN	COUPE FAMILY FINANCE FIRST	-1/+1
29/30 JUIN	COUPE DU PRESIDENT	-1/+1
06/07 JUILLET	COPA LAS GUAPAS - FEMININ	4/6
7/8 SEPTEMBRE	COPA LA MATRICA	-1/+1
21/22 SEPTEMBRE	COPA GLORIA	-1/+1
28 SEPTEMBRE 6 OCTOBRE	COUPE DE FRANCE 	2/4
19/20 OCTOBRE	CHALLENGE DE FRANCE 	-1/+1
02/03 NOVEMBRE	COPA LOS ARBOLES DE ORO	-1/+1

*Le Polo Club de la Mariana se réserve le droit de modifier le nom et les dates des tournois.

www.poloclublamariana.com





Vendredi
22 mars 2024
à 20h30
Salle de la Ferme
à Longvilliers

CONFÉRENCE
avec
DIAPORAMA



**L'Histoire des sports équestres
de l'Antiquité
aux JO de Paris 2024**

5 €. Gratuit pour les moins de 15 ans

par Martine ANSTETT
des Ecuries Royales de Versailles